

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 10 juin 2024 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

40 membres en exercice : 21 présents, 11 représentés

20 membres de droit et invités : 4 présents

Présents : Mme Elisa Baron, Mme Mathilde Briard, Mme Carolina Cerda-Guzman, M. Pascal Combeau, Mme Sarah Dupont, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Souad Loulidi, M. Hugo Lopes, M. Jérôme Neveu, M. Gilles Roperio, Mme Kinsy Rapinier, M. Romain Roussel, Mme Stéphanie Roussel, M. Adrien Schu, M. Charles-Edouard Senac, M. Vincent de Tapol, M. Sébastien Tournaux, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue.

Etaient représentés : M. Mattéo Bartolucci, M. Louis Beury, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrioux, Mme Barbara Freleteau, Mme Isabelle Gorce, M. Jérôme Porta, Mme Nathalie Roret, Mme Anais Rouan, M. Patrick Seguin.

Membres de droit et invités présents : Mme Priscilla Arquey, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Marie Lamarche, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

M. Combeau, doyen de la Faculté de droit et science politique et science politique, ouvre la séance à 14h08 en souhaitant la bienvenue aux personnalités extérieures présentes à distance et en présentiel. Il remercie Maître Vincens de Tapol, Président de la Chambre régionale des notaires, représentant également la Chambre départementale des notaires, pour sa présence.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau met au vote le procès-verbal du Conseil du 25 mars 2024

- Le procès-verbal du Conseil du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Diplôme d'études supérieures de notariat (DESN)

• *Nomination du directeur du DESN*

M. Combeau rappelle la réforme des études notariales ainsi que la nouvelle convention avec la Chambre régionale des notaires, qui augmente la contribution financière pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'heures du Master 2 Droit notarial. Il se réjouit du partenariat avec la Chambre régionale des notaires et la Chambre départementale des notaires, lequel contribue à la qualité du Master et des licences professionnelles Métiers du notariat à Bordeaux et à Périgueux. Me Vincens de Tapol, Président de la Chambre

régionale des notaires près la Cour d'Appel de Bordeaux, et ancien étudiant de la Faculté de droit et science politique, souligne son attachement à l'Université de Bordeaux et assure vouloir maintenir les liens avec l'établissement, y compris au-delà de son mandat. Il remercie la Faculté de droit et science politique des efforts consentis afin de répondre à la demande de la profession pour la mise en place d'une licence professionnelle Métiers du notariat à Périgueux.

3. Maquettes

- **DU Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) et Libertés**

Mme Gervier, soulignant la demande tardive, présente la modification de l'offre de formation du DU Question prioritaire de constitutionnalité et Libertés (QPC), créé l'année dernière. Cette formation répond à un besoin de formation continue pluridisciplinaire des magistrats, avocats, juristes et associations.

L'ouverture de la formation, initialement prévue en janvier, a été reportée à septembre 2024. Elle se déroulera le vendredi à Paris, afin de faciliter l'accès pour tous les professionnels. A la demande des professionnels du droit, la formation sur *le contentieux constitutionnel, les enjeux institutionnels devant le Conseil constitutionnel et sur une meilleure appréhension du droit constitutionnel des libertés* a été réduite de 9 à 8 modules (de 63 à 50 heures) : 4 modules disciplinaires, 3 modules généralistes et 1 module de simulation. Quatre de ces modules seront délivrés dans les locaux du Conseil constitutionnel, deux dans ceux du CNB et deux dans ceux de l'ENM à Paris.

Pour répondre à la demande des étudiants, la formation sera également ouverte à la formation initiale dès le Master 1, en parallèle avec le diplôme de Master, le CRFPA ou l'ENM.

Le calendrier est en cours de finalisation avec le Conseil constitutionnel, le CNB et l'ENM, mais la formation devra se terminer au plus tard en décembre 2024.

Les inscriptions seront ouvertes entre la mi-juin et la mi-juillet 2024.

M. Combeau informe que les droits spécifiques de ce DU seront votés ultérieurement lors de cette séance du conseil.

➤ La maquette du DU QPC et Libertés et son annexe reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

- **DU Droit de l'environnement**

Monsieur Zabalza remercie l'équipe décanale pour l'aide apportée lors de la modification du DU Droit de l'environnement créé il y a 5 ans, afin de traiter, entre autres, de la problématique du droit de l'environnement et du contentieux de la procédure civile.

Il propose une maquette simplifiée pour répondre aux demandes des usagers et des enseignants. Le diplôme comportera 3 modules simplifiés. Le premier, de plus de 100 heures, constitue une entrée en matière, tandis que les deux autres sont plus techniques. Les cours seront dispensés en présentiel et en distanciel, puis mis en ligne sur Moodle, par les enseignants qui acceptent cette charge supplémentaire.

Une deuxième session sera ouverte en septembre, y compris pour celles et ceux qui souhaitent redoubler ; ceux qui se réinscrivent devront s'acquitter uniquement des droits socles, les droits spécifiques ne leur seront pas réclamés. Le DU sera également ouvert aux étudiants de L3 qui redoublent.

Il informe de la signature en cours de trois conventions avec la chaire TRENT : une avec la Fondation Mainguené, qui soutient le DU, une autre avec le cabinet d'avocats Ferrant à Bordeaux, et enfin, avec un cabinet d'urbanisme bordelais qui intervient dans le DU.

M. Combeau remercie les responsables du DU et souligne l'importance de cette formation au regard des impératifs actuels de l'Université de Bordeaux, notamment en ce qui concerne les transitions. Il rappelle que le vote des droits spécifiques est prévu à l'ordre du jour de cette séance du Conseil.

➤ La proposition de modification reçoit un avis favorable à l'unanimité.

4. Conventions

a) Nationales

- **Convention Programme PAUSE**

Mme Lamarche explique que la convention « Programme Pause » est un partenariat entre la Clinique du droit et le Collège de France, visant à accueillir et accompagner des chercheurs en danger dans les universités. Chaque université dispose d'un référent pour ce programme. Elle a sollicité le référent du programme Pause à Bordeaux, pour que les étudiants de la Clinique interviennent à distance sur le droit des étrangers, le droit du travail et les libertés académiques dans le cadre de l'enseignement « Objectif droit », auprès de ces chercheurs. Initialement, il était prévu de demander un financement au Programme Pause pour la participation des étudiants au bénéfice de la Clinique, d'environ 500 € par prestation. Cependant, cette demande ne respectait pas pleinement les exigences liées à la TVA, car le Programme Pause imposait des conditions similaires à celles d'une prestation formelle. La convention a donc été modifiée pour ajuster les relations entre le Programme Pause et la Clinique du droit. Elle prévoit désormais trois interventions des étudiants tout en réduisant la subvention au bénéfice de la Clinique à 1200 €. Bien que la convention ait été conçue pour être pluriannuelle, le Collège de France a opté pour une durée annuelle, avec la possibilité de faire un avenant pour les années suivantes.

➤ La convention est approuvée à l'unanimité.

▪ **Convention multipartite « Objectif droit » Clinique de droit/Rectorat /ENM/EDA/CDAD/Notaires**

Mme Lamarche souligne que la convention « Objectif droit » entérine dès le début de la création de la Clinique du droit une relation étroite entre l'Université de Bordeaux, l'Académie de Bordeaux, l'ENM, le CDAD, l'EDA et le Conseil Régional des Notaires. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre des actions citoyennes historiques et des interventions « Objectif droit » menées dans les établissements scolaires.

La Clinique participe également avec l'ENM, l'EDA et le Conseil Régional des Notaires aux « Cordées de la réussite – Métiers du droit », qui propose des interventions en milieu scolaire qui se sont multipliées. Le référent actuel à l'Académie de Bordeaux, M. Lom, fait le lien entre les demandes des établissements scolaires et la Clinique de droit, l'ENM et le CDAD. Il propose un projet de convention pour que toutes les actions soient visibles et officialisées.

Mme Lamarche précise que la convention est pluriannuelle, chaque partenaire assume ses frais et une signature officielle est demandée par la Rectrice le 3 octobre lors de la prochaine Nuit du droit.

Mme Loulidi, Déléguée régionale en charge du pôle Assemblées et Affaires juridiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, informe que la Nuit du droit est organisée par le Conseil Régional sur trois sites : Poitiers, Limoges et Bordeaux. A Bordeaux notamment, la Région est en partenariat avec la Faculté de droit et science politique, le Barreau, l'Ecole des Avocats et certains lycées. Elle confirme que la signature de la convention peut être intégrée au programme de la manifestation. Cette année, le thème retenu par la Région est « *Le droit, un terrain pour le sport* ».

Mme Dupont, Conseillère à la Cour d'Appel de Bordeaux, précise que l'ENM organise la Nuit du droit depuis 3 ans sur son site, et l'année dernière, la manifestation s'est adressée à un public de lycéens, en partenariat avec l'inspection académique.

Mme Lamarche proposera aux partenaires de soumettre des idées pour la signature officielle de la convention.

➤ La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

▪ **M2 Droit de l'exécution des peines**

Mme Guérin propose la modification de la convention de partenariat quadriennale, dans le cadre du Master 2 Droit de l'exécution des peines basé à Agen depuis plus de 20 ans. Ce parcours professionnalisant est principalement enseigné par des enseignants spécialistes nationaux et internationaux de l'exécution des peines.

Dans le cadre de ce partenariat avec l'Université de Pau et l'ENAP (École nationale d'administration pénitentiaire), les responsabilités sont partagées comme suit :

- la Faculté de droit et science politique est en charge du paiement des enseignements du M2 ;
- l'Université de Pau est responsable des frais de déplacements des intervenants extérieurs ;
- l'ENAP prend en charge les frais d'hébergement des intervenants extérieurs, y compris ceux venant de l'étranger.

L'ENAP prend en charge les frais d'hébergement dans la limite des tarifs administratifs nationaux. Cependant, en raison de l'inflation, les frais des nuitées ont augmenté. Il est donc précisé dans la convention que l'Université de Pau prendra en charge la différence.

Cette disposition concerne uniquement que l'UPPA et l'ENAP, mais doit être votée par le Conseil de la Faculté de droit et science politique de Bordeaux.

➤ La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

▪ **Double diplôme UB-IEP : Master DPA/Expertise en affaires publiques**

M. Brisson explique qu'il s'agit du renouvellement d'une convention triennale. Cette convention de double diplôme structure le partenariat entre le Master mention Droit public, parcours Droit public des affaires et le diplôme de Sciences Po Bordeaux, majeure Carrières publiques, parcours Expertise en affaires publiques,

➤ La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

▪ **Avenant 1 à la convention du DU Magistère Juriste d'affaires et fiscalité.**

M. Combeau explique que le DU Magistère Juriste d'affaires et fiscalité « HEAD » existe depuis 2019, résultant d'un partenariat privilégié avec un établissement d'enseignement privé basé à Paris, spécialisé notamment dans le droit des affaires. La convention en vigueur, valable jusqu'au 31 août 2024, ne pourra pas être renouvelée pour des raisons à la fois juridiques, nécessitant une sécurisation par un marché public, et organisationnelles, en raison de changements internes au sein de HEAD. Afin de permettre aux étudiants actuellement en formation de terminer leur cursus, un avenant à la convention, comportant un seul article est proposé et permettant une prolongation du partenariat après le 1^{er} septembre 2024, est proposé au vote des membres du Conseil.

Mme Rapinier interroge sur la possibilité d'un nouveau Diplôme Universitaire équivalent en droit des affaires. M. Combeau répond que les responsables actuels du DU sont en réflexion sur ce point et confirme à Mme Loulidi que le DU Magistère Juriste d'affaires et fiscalité est lié aux parcours de master sans possibilité de redoublement. M. Valiergue ajoute que le risque de redoublement est très limité.

➤ L'avenant 1 à la convention relative au DU Magistère Juriste d'affaires et fiscalité est approuvé à l'unanimité.

b) Internationales

▪ **Convention mobilité IEP Rabat/SGAP**

M. Monceau informe que le partenaire, Science Po Rabat, est une grande école privée, située au sein de l'Université Internationale de Rabat, fondée en 2010 sur le modèle français, en étroite collaboration avec l'université de Grenoble.

La convention concerne un projet de mobilité étudiante, prévoyant des échanges pour trois étudiants par an entre Bordeaux et Rabat, dans le cadre de deux masters : le master Sécurité Globale Analyste Politique (SGAP) à la Faculté de droit et science politique de l'Université de Bordeaux et le master Sécurité Internationale à Science Po Rabat. Il souligne l'intérêt de cette offre de formation notamment en direction de l'Afrique. Le master SGAP bénéficierait ainsi d'une dimension interculturelle, avec des cours sur les enjeux de sécurité sur le continent africain, le régionalisme et la sécurité collective en Afrique, la gouvernance africaine, le dialogue méditerranéen et inter-religieux, ainsi que de géopolitique de l'Afrique subsaharienne.

Cette convention de coopération pédagogique s'inscrit dans une dynamique plus large avec Science Po Rabat, intégrant également un projet de recherche pluridisciplinaire en cours d'élaboration. Ce projet mobilisera plusieurs unités de recherche et plusieurs masters à Bordeaux : le master de droit des échanges euro-méditerranéens, le master SGAP, le nouveau master avec Galatasaray, ainsi que les masters de Science Po Rabat.

Mme Loulidi interroge sur les mesures de soutien aux étudiants en mobilité, et demandent si celles-ci sont assurées par la Faculté de droit et science politique. M. Monceau répond qu'une procédure habituelle pour les visas est en place pour tous les étudiants souhaitant étudier en France, gérée par le bureau mobilité international à Pessac, ainsi que par les services de la Direction des relations internationales en charge de l'accueil des étudiants étrangers. Ces services assistent les étudiants étrangers dans leurs démarches, notamment pour la recherche de logement auprès du CROUS et pour toutes les formalités administratives liées à leur inscription pédagogique à l'université.

Mme Cerda-Guzman souligne l'importance de ce paragraphe, commun aux conventions internationales, qui définit les modalités de communication des informations entre partenaires concernant les dates et les documents nécessaires.

Me Vincens de Tapol informe avoir rencontré, avec la Présidente de la Chambre de notaires de la Gironde sur invitation du ministre de la Justice du Bénin, M. Yvan de Du, un ancien étudiant de l'Université de Bordeaux, le ministre de la Sécurité du Bénin pour toute la Région du Golfe de Guinée. Me Vincens de Tapol souligne la forte demande des pays africains souhaitant reprendre le contrôle de la formation des professions réglementées, leurs professionnels ayant été formés en France.

➤ La convention reçoit un avis favorable à l'unanimité.

▪ **Renouvellement de la convention entre l'Université de Bordeaux et l'Université de Laval**

M. Meillon annonce le renouvellement d'une convention conclue entre l'Université de Bordeaux et l'Université de Laval au Québec, portant sur un programme bi-diplômant en droit intitulé « Droit des relations transatlantiques » dans le parcours droit international à Bordeaux et « Maîtrise en droit, concentration en droit international et transnational » à Laval. Ce programme accueille un effectif de 20 étudiants répartis équitablement entre les deux établissements. À la fin du parcours, les étudiants obtiennent deux diplômes. Une mobilité est prévue en deuxième année : un semestre à Bordeaux de septembre à décembre, suivi d'un semestre à Laval de janvier à mai. Les étudiants bénéficient des aides habituelles à la mobilité.

Il souligne les résultats positifs de ce double diplôme à l'issue de sa 8^{ème} promotion:

- Sur le plan de la recherche, 7 étudiants sont inscrits en doctorat, dont 5 ont bénéficié de contrats doctoraux en cotutelle, et 2 sont doctorants dans leur université respective, à Laval et à Bordeaux.
- En ce qui concerne l'insertion professionnelle, les anciens étudiants se sont principalement orientés vers des carrières d'avocats, de cadres dans les directions juridiques de grandes entreprises, de membres des chambres de commerce et d'industrie, ainsi que dans des institutions européennes. De plus, nombreux sont ceux qui ont trouvé leur place dans des secteurs liés au commerce international, notamment dans le domaine du droit douanier, du droit international économique et du droit fiscal international.

Il conclut en soulignant le succès de ce projet qu'il souhaite renouveler dans le cadre d'une convention fidèle aux premières négociations entamées depuis 2016.

Mme Cerda-Guzman rappelle le renouvellement annuel de cette convention et les longues démarches de validation. Elle se réjouit de cette convention qui renforcera la visibilité du diplôme.

➤ Le renouvellement de la convention du double diplôme entre l'Université de Bordeaux et l'Université de Laval est adopté à l'unanimité.

5. Droits spécifiques

Mme Polder explique que les modifications des droits spécifiques concernent notamment :

- la correction d'une erreur matérielle concernant le DU Business Law où les frais d'inscription spécifiques s'élèvent à 300 € au lieu de 200 €.

- la modulation des droits d'inscription pour le certificat de sciences criminelles, votée lors d'un précédent Conseil. Les montants varient selon le Master dans lequel l'étudiant est inscrit :

- Master de droit pénal, parcours droit de l'exécution des peines : 200 €
- Master criminologie : 100€
- Autres masters : 350€.

Cette modulation est justifiée par la mutualisation des cours avec le certificat dans les masters mentionnés.

- DU QPC et Libertés : 500€ pour la formation initiale, 1500€ pour les magistrats ENM et 2000€ pour les autres personnes en formation continue

- DU Droit de l'environnement : 620€ en formation initiale et 2400€ en formation continue

- Préparation Métiers de l'administration pénitentiaire et de la police (MAPP), en remplacement des prépas Métiers de l'exécution des peines et concours de police : 450 €, avec une modularité selon les UE suivies.

Mme Loulidi souhaite connaître la moyenne des frais d'inscription en Nouvelle-Aquitaine comparée à la moyenne nationale.

M. Combeau explique que les frais d'inscription pour les Diplômes d'Université sont de deux types : formation initiale et formation continue. À Bordeaux, ces frais sont relativement bas, ce qui présente à la fois un avantage et un inconvénient. D'une part, ces frais d'inscription font vivre les DU, mais pour sa viabilité financière, il faut un nombre important d'inscriptions pour ouvrir le diplôme.

- Les modifications des droits spécifiques sont approuvées à l'unanimité.

6. Calendrier universitaire 2024-2025

M. Combeau présente le calendrier universitaire 2024-2025, qui sera adopté par le Collège et l'Université de Bordeaux ultérieurement.

Comme les années précédentes, les rentrées à la Faculté de droit et science politique sont dissociées.

Au premier semestre, la rentrée est fixée au 9 septembre pour les L1 et L2, avec une pré-rentrée organisée la semaine précédente. La rentrée pour les L3 et M1 est fixée au 2 septembre.

Au deuxième semestre, la date de rentrée est fixée au 13 janvier pour toutes les années de formation. Les dates des examens de Master 1 sont avancées, ainsi que les dates de délibérations.

Mme Baron souligne l'absence de sessions de rattrapage en juillet et des délibérations prévues avant le 14 juillet.

M. Frenzel demande si une semaine de coupure est prévue entre les examens du premier semestre et la rentrée.

Mme Baron souligne que l'UF est contrainte par la note de cadrage de l'UB qui a accepté de repousser la reprise des cours au 13 janvier, en concertation avec le Collège DSPEG (les cours devant en principe reprendre la semaine du 6 janvier).

M. Tournaux, directeur adjoint de la MAPI, interroge sur le projet d'examen unique de licence au printemps. Dans le cadre des BCC, grouper des compétences sur les premiers et deuxièmes semestres permettrait de réaliser à une évaluation unique.

M. Combeau informe que le travail sur les compétences transverses sera poursuivi à la rentrée. Ensuite, dans le cadre de l'accréditation, une révision complète est prévue, en concertation avec la communauté grâce à des groupes de travail et des réunions collectives. Il souligne l'objectif de diminution des examens en concertation avec le Collège DSPEG.

- Le calendrier universitaire 2024-2025 est approuvé à l'unanimité.

7. Demandes de subventions

- *Sur le budget de la Faculté :*

La première demande provient de l'Association Parlement de Bordeaux, relative à un voyage organisé à Paris déjà effectué du 12 au 14 avril. L'objectif de la demande est de financer un séjour à Paris déjà réalisé, qui comprenait une visite du Conseil constitutionnel, une rencontre avec M. Fabius, une soirée de cohésion avec le bureau national et toutes les sections de l'association, ainsi que la participation au concours d'éloquence Jean Jaurès, remporté par les étudiants de Bordeaux. Le montant demandé est de 500 €, sur un budget total de 5803 €, incluant des subventions du FSDIE et des fonds propres.

- La demande de subvention obtient un avis favorable à l'unanimité.

La deuxième demande émane de l'association la Tribune Montesquieu pour un montant de 500 € dans le cadre du projet « Le Procès de Dionysos », réalisé le 7 juin 2024, dans l'amphithéâtre Thomas Jefferson de la Cité du Vin à Bordeaux. Cet événement, sous forme de procès fictif, a permis à 6 adhérents de développer leurs talents oratoires. Le FSDIE finance l'association à hauteur de 1700 euros, avec 600 € de fonds propres, 1000 € du CROUS et une demande de 1400 € auprès de la Région.

Monsieur Tournaux relève que la demande de subvention a été faite après l'évènement.

M. Neveu demande si un bilan, plutôt qu'un budget prévisionnel, aurait dû être soumis.

Mme Loulidi précise que la demande de subvention après la manifestation est juridiquement recevable, l'exigence d'une demande préalable n'étant requise que pour certaines aides en droit européen.

Mme Pottier informe que la subvention de 1400€ attendue de la Région n'a pas été attribuée, obligeant la Tribune Montesquieu à se tourner vers la Faculté et le Collège DSPEG.

- La demande de subvention obtient un avis favorable à l'unanimité.

M. Neveu présente le projet de colloque porté par trois doctorants issus des centres de recherche CRDEI, IRDAP et IRM, coorganisé par l'association Ad'hoc et le CRDEI comme centre gestionnaire. Le colloque, d'une durée de 2 jours et demi, est un projet interdisciplinaire, à la fois juridique et interdisciplinaire avec des non-juristes. Il comprendra 34 intervenants majoritairement locaux, dont 10 non-juristes, et proposera 10 tables rondes thématiques. M. Neveu informe de la contrainte liée au marché public. La demande de subvention à la Faculté s'élève à 300 € sur un budget total de 6315€. Il précise que le colloque, ouvert au public, a intégré le master de culture juridique, le master de droit international et le master de propriété intellectuelle.

M. Lopes fait remarquer que le budget est hors taxes (HT) et s'interroge sur l'utilisation du marché public par une association de droit privé. M. Neveu répond que le budget HT est celui présenté au DETS et que tous les marchés publics sont HT. Le statut d'association ne leur interdit pas de présenter le budget HT. De plus, le CRDEI est le centre porteur et est lié par les règles financières de l'Université de Bordeaux. Ensuite, l'utilisation des locaux du PJJ est accessible uniquement aux entreprises liées par marché à l'établissement. Les prestations servies à l'intérieur du PJJ, concernant une partie des dépenses, sont liées au marché public, tandis que toutes les prestations à l'extérieur du PJJ sont gérées par l'association Ad'hoc hors marché.

- La demande de subvention obtient un avis favorable. L' élu ayant présenté le projet n'a pas souhaité participer au vote.

Mme Tournepiche présente le projet d'une journée d'étude sur « L'appréhension des innovations technologiques dans la guerre, en particulier la place de l'humain dans les guerres de demain », prévue le 15 novembre prochain. Coorganisée avec M. Schu en partenariat avec l'Etat-major de la zone de défense Sud-Ouest, cette journée a une dimension pédagogique importante : les étudiants de master 1 et master 2 en droit international et SGAP seront associés en amont pour la préparation des questions ciblées destinées aux tables rondes.

Plusieurs centres de recherche, notamment l'IRM, le CRDEI, le BSE, contribuent au budget de cette manifestation, tandis que le Département et l'Etat-major prennent en charge les frais de transport et de logement des intervenants militaires. La demande de subvention à la Faculté s'élève à 500€.

- La demande de subvention de 500 € sur le budget de la Faculté reçoit un avis favorable. Les élus ayant présenté le projet n'ont pas souhaité prendre part au vote.

- *Sur le budget de fonctionnement des masters :*

M. Valiègue explique que les étudiants du master droit privé approfondi et du master droit des affaires approfondi (association ADAPA) demandent un financement aux directeurs des masters pour financer un repas de fin d'année qui a déjà eu lieu et la future cérémonie de remise de diplôme prévue en septembre prochain. Ils demandent 325 € par master, pour un total de 650 €.

- Les demandes de subvention de l'association ADAPA sur la ligne du M2 Droit privé approfondi et 325 € sur la ligne du M2 Droit des affaires approfondies reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

8. Questions diverses

M. Lopes interroge sur la mise en place des Conseils de perfectionnement à la Faculté et sur la représentation des étudiants au sein de ces Conseils.

M Combeau explique que la mise en place des Conseils de perfectionnement est une condition pour la prochaine accréditation de l'offre de formation en licence et en master.

M. Valiergue informe que les masters se sont dotés de Conseils de perfectionnement depuis 2020. En 2023 toutes les mentions de master ont tenu leur Conseil de perfectionnement.

M. Tournaux souligne la possibilité de faire participer des étudiants de la licence dans les Conseils de perfectionnement de master.

M. Valiergue répond qu'il y a une marge de manœuvre à l'intérieur de la note de cadrage de la CFVU. Il donne en exemple la composition du Conseil de perfectionnement de la mention droit des affaires. Il informe avoir déjà participé à trois Conseils de perfectionnement et que le respect de la composition du Conseil varie en fonction des mentions et des directeurs de mention, incluant la participation étudiante.

Mme Baron répond à Mme Roussel que la licence franco-allemande n'a pas besoin d'un Conseil de perfectionnement spécifique, car celui-ci sera constitué au niveau de la mention de la licence qui fonctionne actuellement avec les Conseils pédagogiques pouvant servir de support à la constitution du Conseil de perfectionnement de la licence.

M. Combeau informe qu'un calendrier sera prévu pour rendre les feuilles de route (bilan à mi-parcours).

Mme Rapinier demande si l'augmentation du nombre d'options dans les parcours licence en économie ou en géopolitique est possible.

Mme Baron rappelle la modification d'une maquette pour introduire un cours d'économie en L1. Elle souligne par ailleurs que les options ne peuvent pas être ajoutées sans conséquences, car la multiplication du nombre d'options produit des concurrences et rend ingérable la gestion des emplois du temps. Aussi, le groupe de travail sur la refonte du bloc de compétences transverses réfléchit à mettre en place une UE incluant notamment de l'économie du développement.

M. Frenzel demande si l'UE professionnalisation sport a vocation à ouvrir l'an prochain.

Mme Baron répond que la suppression cette année de l'UE de professionnalisation sport en licence 3 est due à l'insuffisance de candidatures. La suppression n'est pas une position de principe. L'UE sera ouverte avec un nombre suffisant de candidats.

M. Combeau clôt la séance à 16h31.